

délégués - en exercice	97
- présents	58
Pouvoirs	2
Total votants	60

Affaire n°213/02-2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION POUR LA RESSOURCERIE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026**

L'An deux mil vingt-six le lundi 9 février à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 3 février 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Gladys CELANIE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires, Pierre MARTIN, Philippe LAPORTE, Pierre MURON, Daniel SARAZIN, suppléants.

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jonathan WOFSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne & Gondoire (CAMG) :
François BENAVENTE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, François BOUCHART, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Laurent GAUTIER, titulaires, Patrick OFFROY, Madani KHALOUA, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, David VICENTE, Thierry HERRY, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires, Serge FONSECA, Julie GYONNET, Bernard NENY, Eric PIASECKI, Régis THAUVIN, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. BOUCHART à Mme CELANIE (CAPVM)
- de M. COCQUELET à M. CHAUMONT (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Excusés : Guillaume CHATELOT, Daisy LUCZAK, Deborah BERNARD.

Thomas BERTHON, Guillaume KLOTZ, Gilles GROSLEVIN, Nathalie SEMONSU.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Pascale PRUNET, Joël BIGOT, Christophe COULOUMY.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline COUDERC, Nathalie CANET.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Denis THOUVENOT.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Nicolas BOURDELET, Thierry TASD'HOMME, Jean-Pierre BOUTHEON, Jonathan ZERDOUNE.

Excusés : Sofiane GHOZELANE, Hocine OUMARI, Jean-Pierre FOUBERT.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire CORDESSE.

Excusés : Suzanne BARNET, Espérance AUDINEAU, Patrick SALMON, Christine FLECK, Frédéric MARCOUX, Ziain TADJINE, Alain GREEN.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc TETART, Yann LEMAULF, Jean-Claude DELAVAUUX.

Excusés : Géraldine MIRAT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Etienne LEROY.

213/02-2026 Attribution d'une subvention à l'association pour la

ID : 077-257703546-20260209-D213_02_2026-DE

Entendu l'exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 191/10-2025 du 6 octobre 2025 autorisant la signature des conventions pour l'exploitation de la ressourcerie et octroi d'une subvention à l'exploitant en charge de la ressourcerie,

Considérant la nécessité de verser une subvention de 50 000 € afin de permettre la mise en action de l'association dès 2025,

Considérant qu'il convient de préciser les montants alloués pour permettre au comptable public de prendre en charge le paiement de cette subvention,

Le Comité Syndical,

APPROUVE la régularisation du versement de la subvention de 50 000,00 € prévue en 2025 à l'association RIVERTE se répartissant en 40 000,00 € subvention d'équipement et 10 000,00€ subvention de fonctionnement.

PRECISE que ces montants seront versés en février 2026,

DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 9 février 2026.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.